

COMITE REGIONAL DE SPELEOLOGIE DE LA COTE D'AZUR

1665 Chemin du Raby 83870 SIGNES
TEL 04 94 90 68 02 email : colingilles9996@neuf.fr

*Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Ref n°0833003957. Préfecture de Toulon.
Agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports
N° SIRET : 444 163 083 00017.*

PROCES VERBAL DE REUNION DU VENDREDI 27 JUIN 2008

La réunion du Comité Directeur du CSRCA s'est tenue à Mandelieu la Napoule le vendredi 27/06/08 à 20H30

Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux membres , méthode de fonctionnement du Comité directeur
2. Nouvelles règles d'attribution des subventions selon les critères de la JS .
3. Etude et vote des dossiers en cours
4. Questions diverses

Membres du comité directeur présents

ABBATE Maurice
BALSSA Chantal
BESSUEILLE Patrick (secrétaire)
COLIN Gilles (président)
GOUPIL Jacques (secrétaire adjoint)
MADELAINÉ Eric (trésorier adjoint)
VEUX Jean Jacques (trésorier)

Membres du comité directeur absents

MAUREL Philippe
ISNARD Michel (vice-président)

Invité

Herrick FESSARD (président du CDS 83)

1. Présentation des nouveaux membres / Méthode de fonctionnement du Comité directeur

Tour de table pour faire les présentations - Herrik FESSARD, nouveau président du CDS 83, fait connaissance avec le comité directeur – L'absence de Philippe MAUREL est regrettée - On s'interroge sur la démission ou non de Michel ISNARD. Ce dernier a en effet manifesté en privé son intention de démissionner de toutes responsabilités, au CDS 06 comme au CSR. Aucun courrier de sa part n'a toutefois confirmé officiellement cette décision.

Gilles COLIN attire l'attention sur la nécessité du bon fonctionnement du secrétariat. C'est une tâche ingrate. Il compte sur les nouveaux secrétaires pour améliorer notamment les délais de rédaction et d'envoi des documents

2. Nouvelles règles d'attribution des subventions selon les critères de la JS.

Gilles COLIN constate que les nouvelles règles d'attribution des subventions par « Jeunesse et Sports » rendent plus rigoureuses, donc plus difficiles, les montages de dossiers. Elles résultent de la nouvelle politique mise en place par le gouvernement : restrictions budgétaires et restructurations. Le montant total des aides a ainsi été réduit . Seuls les dossiers complets et satisfaisant rigoureusement aux critères ont des chances d'être retenus. Même les représentations locales de « Jeunesse et Sport » n'échappent pas à cette politique de restriction puisqu'il est question de supprimer les directions départementales et de ne garder qu'une direction générale à Marseille (la suppression de celle de Nice serait donc programmée).

Les dossiers seront gérés par Internet seulement : documents à compléter en ligne. Si cette mesure facilite la procédure il y a par contre la contrainte de justifier chaque euro dépensé, c'est à dire obligation de fournir aussi bien le compte rendu de l'action que son bilan financier détaillé. Gille Colin fait remarquer que ces mesures lui ont déjà compliqué la tâche cette année car plusieurs clubs n'ont pas fourni, ou ont mis trop longtemps à fournir les comptes rendus dont il avait besoin pour justifier la bonne utilisation des aides versées en 2007.

Ce constat conduit à revoir les procédures d'attribution et de reversement des subventions. La subvention ne devrait-elle pas n'être versée qu'après la réception du compte-rendu ? Pour cette année il faudrait éviter cette solution extrême et faire en sorte que les demandeurs soient mieux informés et mieux formés sur les documents obligatoires : donner des exemples de budgets prévisionnels bien construits pour que les demandes soient recevables, insister sur la remise impérative des comptes rendus avant une date limite préalablement fixée, exiger la qualité des données chiffrées : précision, concordance avec le budget prévisionnel, explications justifiant les écarts, ...

3. Etude et vote des dossiers de demande de subvention :

Sur 6 projets présentés, deux ne correspondent pas aux critères exigés et ont donc été refusés.

- **ASPTT Nice** : 500,00 € demandés et accordés sur le CNDS pour l'organisation d'une expédition en Macédoine
- **Aven Club Valettois** : 700,00 € demandés mais refusés pour le voyage de 6 participants en Sierra de Guara (canyon). Refus motivé par le caractère « vacances entre copains » dans des canyons déjà très visités et fréquentés (aucun apport concret pour la communauté des pratiquants du canyonisme)
- **Mémoires d'Yvan Creach** : 300,00 € demandés et accordés sur le budget CSR en raison de l'intérêt historique d'un livre concernant le Club Martel de Nice, un des clubs les plus anciens et les plus actifs de la région.
- **ACT** : 500,00 € demandés dont 400,00 € accordés sur CNDS pour 2 jeunes de moins de 18 ans partis en stage de perfectionnement dans le Jura
- **ACT** : 400,00 € demandés et accordés sur CNDS pour 21 personnes partis à Laze, en Slovénie, pour un camp de perfectionnement en spéléo. Un compte rendu est obligatoire car la somme attribuée doit être justifiée, celle-ci étant débitée du budget des 3000 € attribués uniquement pour des actions de perfectionnement /encadrement .
- **SCT** : 800,00 € demandés pour le 40ème anniversaire du club. Le dossier est refusé pour le moment et doit être retravaillé avant de pouvoir être représenté en commission.

Au final il est constaté qu'une faible partie des subventions disponibles pour la formation (3000 €) et pour le matériel (1000 €) a été attribuée. Les clubs sont invités à déposer des dossiers dans ce sens.

4. Questions diverses

Aucune question . La réunion est close à 22H00

Le Secrétaire : Patrick Bessueille